

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Régis Nyama MOUNGOUNMANI tué par un collégien

BPIM  
Mouila/Gabon

La ville de Mouila est sous le choc depuis le 28 novembre dernier. Élève au collège privé Saint-Augustin, Aaron Ebolo Boumi (Gabonais de 19 ans) aurait poignardé un jeune homme sans emploi, presque de même âge, et identifié comme étant Régis Nyama MOUNGOUNMANI. Les faits se seraient déroulés non loin du domicile de la victime à Ngoyina, un quartier du 1er arrondissement du chef-lieu de la province de la Ngounié. En fait, Régis Nyama MOUNGOUNMANI n'aurait pas survécu à une blessure profonde causée

par un coup de couteau reçu à la poitrine. Selon des témoins, tout de suite après l'agression, il a été conduit au Centre hospitalier régional de Mouila, où il a été pris en charge par le personnel médical pour les premiers soins. Devant la gravité des blessures, la victime a été rapidement évacuée vers l'hôpital de l'Alliance chrétienne de Bongolo, à Lebamba. Mais, trop tard. Le malheureux, perdant beaucoup de sang pendant son transfert a rendu l'âme sur le chemin. En fuite depuis son forfait, vraisemblablement avec la complicité des proches, Aaron Ebolo Boumi, fils d'un responsable d'une entité publique locale, s'était réfugié au domicile de sa mère. Il y a fina-

lement été interpellé en même temps qu'un comparse, lundi dernier, par les gendarmes de la brigade-centre de Mouila. Les deux garçons ont été présentés devant le procureur de République adjoint près le tribunal de première instance de Mouila. Là-bas, après avoir avoué leur forfait, non sans indiquer avoir agi sous l'effet de l'alcool et de la drogue, ils auraient été placés sous mandat de dépôt hier à la prison centrale du chef-lieu de la Ngounié. Dans cette cité du sud du Gabon, de nombreuses personnes, toujours sous le choc, appellent la justice à sévir pour dissuader ceux qui seraient tentés de poser des actes similaires.



Photo: DR

Quelle sentence attend le présumé meurtrier ?

### Viol ou agression sexuelle : ce que dit la loi



Photo: DR/L'Union

Quelle sanction le tribunal de Port-Gentil réserve-t-il au mis en cause ?

PLACE sous mandat de dépôt, notamment pour agression sexuelle sur M. D. M., Franck Bitolye Longa risque gros. Du moins si le jour de son jugement, il est reconnu coupable des faits qui lui valent aujourd'hui des ennuis.

En effet, selon l'article 400 du nouveau Code pénal, "constitue une agression sexuelle, toute atteinte sexuelle ou tout acte de nature sexuelle commis sur la personne d'autrui, avec violence, contrainte, menace, surprise ou ruse. L'auteur d'agression sexuelle autre que le viol est puni d'un emprisonnement de cinq ans au plus et d'une amende de 20 000 000 de francs au plus".

Et l'article suivant de souligner : "Constitue un viol, tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, avec violence, contrainte, menace, surprise ou ruse. L'auteur d'un viol est puni de quinze ans de réclusion criminelle et d'une amende de 50 000 000 de francs au plus".

Le mis en cause tombe-t-il effectivement sous le coup de ces deux dispositions ? Ce sera à la justice d'apprécier.

Guy-Romuald MABICKA

## Port-Gentil : arrêté pour tentative de viol et vol

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

FRANCK Bitolye Longa, un compatriote de 26 ans, est soupçonné d'avoir tenté de voler une somme de 500 mille francs à M. D.M., elle aussi gabonaise, 27 ans. Mais aussi d'avoir abusé d'elle sexuellement. Ce, en profitant de l'état d'ébriété dans lequel se trouvait la dame. C'est du moins ce qu'on peut lire en parcourant la plainte que cette dernière a déposée à la Police judiciaire. Par cette saisine, elle raconte que dans la journée du 8 novembre, alors qu'elle se trouvait dans la zone dite Printemps, son voisin Bitolye Longa l'a invitée à prendre un verre dans un bar du coin. Ce qu'elle a accepté. Ajoutant qu'à partir de la troisième consommation, elle ne savait plus ce qu'elle faisait, parce que prise de malaise. La voyant dans cet état, Franck Bitolye Longa aurait décidé de la ramener chez elle. Et c'est là-bas qu'il aurait abusé d'elle. "Quand j'ai repris conscience,



Photo: JP Allogo

Franck Bitolye Longa a-t-il abusé de sa voisine ?

mon concubin m'a informée qu'il m'a trouvée en tenue d'Ève", dit-elle.

Le compagnon de M.D.M. aurait donc déclaré aux enquêteurs qu'en rentrant à la maison, il aurait surpris Franck dans la chambre, à moitié nu. "Il prétendait être venu accompagner Mélissa, qui était allongée sur le lit, dénudée et inconsciente", aurait-il dit.

L.M, son fils de 6 ans, aurait aussi confirmé avoir vu le mis

en cause dans leur maison. "Il nous a dit de suivre la télé et est rentré dans la chambre avec maman, il a aussi ouvert son sac", aurait-il raconté aux enquêteurs.

Des déclarations réfutées par l'accusé. Lequel a été présenté, vendredi dernier, devant le procureur de la République de Port-Gentil, qui l'a placé sous mandat de dépôt à la prison du Château, où il attend son jugement.